



afdpsr

ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LE DÉVELOPPEMENT
ET LA PROMOTION DES SOLUTIONS DE RÉPIT

Pour la santé et le bien-être
des aidants et de leurs proches

Les trois fondateurs de l'AFDPSR

ALEFPA

| Gestionnaire de structures d'accueil
à l'attention de publics en difficulté

AXENTIA

| Entreprise sociale pour l'habitat,
Auxiliaire des solidarités

CETTE FAMILLE

| Créatrice d'hébergements innovants
et autonomes pour les seniors

Vous présentent
les SÉJOURS DE RÉPIT
PARTAGÉ.



Quelques chiffres



- **10 millions** de Françaises et de Français auront plus de 75 ans en 2040 ;
- **9 Français sur 10**, en perte d'autonomie ou en situation de handicap, souhaitent vivre le plus longtemps possible dans un domicile qui leur soit personnel ;
- **9,3 millions de personnes** aident de manière régulière un proche dépendant ;
- **31 % des aidants**, aux prises avec les difficultés du quotidien, délaissent leur propre santé.

Le binôme aidant/aidé : un modèle de solidarité

Chaque année, la France compte toujours plus d'aidantes et d'aidants qui assistent au quotidien un proche dépendant, malade ou en situation de handicap souhaitant rester à domicile. L'AFDPSR accompagne leur engagement et salue cet admirable renforcement des solidarités intrafamiliales.

Mais ne nous y trompons pas, ces liens d'humanité naissent d'épreuves de la vie et s'émailleront si un légitime soutien ne leur est pas apporté. Alors, comment mieux épauler nos aidants ?



Chacun devrait avoir droit au répit des vacances

Quoiqu'inégales selon les territoires, des solutions de répit quotidien se développent pour répondre à des besoins immédiats et de proximité (recours à une aide ménagère ou de soins, remplacement d'un aidant temporairement empêché...). Mais toutes les études s'accordent à le dire : un besoin de répit ne se comble pas en une journée. Comme chacun le sait, rien ne remplace la vraie coupure d'un séjour de vacances.

Or, les solutions adaptées manquent cruellement. Pour partir seul, l'aidant devra parvenir à trouver une place d'hébergement temporaire disponible pour son proche, entraînant sentiment d'abandon d'un côté, culpabilité de l'autre.

Et comment partir ensemble, sinon en dépensant une fortune pour recréer ailleurs un même quotidien de soins, ce qui n'est pas du répit ?

Le séjour de répit partagé, complément essentiel des solutions de répit

L'AFDPSR se bat pour développer la solution du séjour de répit partagé : un **maillage national de structures installées dans des espaces naturels, alliant accompagnement médicosocial, prestations de services et loisirs**. Libérés des obligations du quotidien, aidants et aidés choisiront librement de passer ou non du temps ensemble et de partager des activités.

La part médicosociale sera **partiellement ou totalement prise en charge par la solidarité nationale**, à l'instar d'une place en hébergement temporaire. Et, parce que ces centres travailleront d'intelligence pour former un réseau cohérent, aidants et aidés pourront voyager facilement vers différentes destinations.

Le véritable répit ne saurait se satisfaire de moins ! Nos aidants et aidés le valent bien.

En savoir plus



Pour en savoir davantage, nous vous invitons à consulter le site Internet de l'AFDPSR.